

PROCES-VERBAL DE SEANCE

N° d'ordre de la délibération	N° de	ORDRE DU JOUR Délibérations
12.	2011	1. <u>REDEPLOIEMENT DES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance extraordinaire et publique le vendredi 11 février 2011, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (Arrivé à 18 h 40 mn) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

Etaient absents et excusés :

Mme Edith MANTELIN (Pouvoir à M. DUSSOPT) - M. Thierry CHAPIGNAC (Pouvoir à M. SEVENIER) - M. Jean Claude TOURNAYRE (Pouvoir à M. VALETTE), Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à M. PLAGNAT).

Convocation et affichage du : Vendredi 04 février 2011

Nombre de membres : 33

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Il déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous sommes réunis aujourd'hui, pour une seule délibération qui a trait à l'avis que le Conseil Municipal doit rendre au sujet du redéploiement des forces de police et de gendarmerie et l'Etat nous demande de rendre cet avis avant le 15 février.

Simplement, avant de vous donner lecture de la délibération, je voudrais revenir sur quelques éléments de chronologie.

Au printemps 2010, à la suite d'informations ayant essentiellement fuité dans la presse locale sur Lyon, nous avons eu connaissance de la possibilité d'une fermeture du Commissariat de Police d'Annonay.

C'était une information qui nous revenait puisqu'elle avait plusieurs fois été envisagée mais qui semblait se préciser dans le cadre de la mise en place de la police d'agglomération sur Lyon.

J'ai adressé plusieurs courriers à Brice HORTEFEUX en ce sens, il n'a jamais daigné me répondre, ni répondre aux interpellations des syndicats ou des organisations représentatives du personnel, ce qui nous a amenés à qualifier la démarche de Brice HORTEFEUX et du Gouvernement d'irrespectueuse, tant envers les élus locaux qu'envers le personnel.

Nous avons aussi adopté un vœu en Conseil Municipal afin de faire écho à la mobilisation des personnels de police et demandé le maintien du Commissariat de Police ainsi que la fin de ces opérations de réorganisation.

Après plusieurs courriers, le 08 décembre dernier, le Préfet de l'Ardèche m'a indiqué par un courrier dont vous avez la copie en annexe à la délibération, qu'il me confirmait le transfert de la circonscription de sécurité publique d'Annonay en zone de gendarmerie, au cours de l'année 2011.

Je lui ai répondu par un courrier du 10 décembre 2010, en réponse à sa demande de participation à un débat et à un dialogue sur les modalités du redéploiement, que la commune d'Annonay n'accepterait de participer à cette concertation et à ce dialogue qu'à la condition justement que 3 conditions soient remplies et en tous cas, que 3 hypothèques soient levées.

La première condition que j'avais posée dans ce courrier, tenait au sort et au traitement réservé au personnel de police en place à Annonay en rappelant l'implication de ceux-ci dans la vie locale, la situation de leurs conjoints et conjointes notamment en terme professionnel et la faiblesse à notre sens en tous cas, des indemnités accordées en cas de mutations et dans ce cadre là, nous sommes bien dans le cas de mutations forcées.

La deuxième condition tenait à la question des effectifs et de la qualité du service sur le bassin, j'avais indiqué que nous n'accepterions pas une diminution d'effectifs considérant que les effectifs du Commissariat de Police étaient déjà insuffisants, ni une diminution de la qualité du service à l'échelle du bassin et en particulier sur les communes d'ANNONAY et DAVÉZIEUX.

Enfin, j'avais indiqué au Préfet de l'Ardèche que nous n'accepterions pas que ce transfert qui se traduira par la construction d'une gendarmerie avec les logements afférents puisqu'à la différence des policiers, les gendarmes sont logés en caserne sur place, ait un impact sur les finances de la collectivité locale d'ANNONAY et plus largement sur les finances des collectivités locales dans la mesure où nous ne sommes et n'étions pas demandeurs d'une telle décision et donc par conséquent, d'une telle construction.

A la suite de ce courrier du 10 décembre et certainement poussé par la mobilisation de plusieurs milliers de ressortissants du bassin d'ANNONAY, qui avaient signé des pétitions, manifesté, une réunion a été organisée le 14 janvier dernier ici même, à la demande de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Participaient à cette réunion plusieurs personnes, celles-ci apparaissent dans la délibération et notamment :

Au titre de la Gendarmerie Nationale

- **Le Général ROY de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN),**
- **Le Général GRANDCHAMP, Commandant de la Zone de Défense Sud-Est de la Gendarmerie donc, BOURGOGNE/RHONE ALPES ET PACA,**
- **Le Lieutenant-Colonel JOSSE, Commandant du Groupement de l'Ardèche ainsi que d'autres officiers de la Gendarmerie.**

Au titre de la Police Nationale

- **Madame Pascale DUBOIS, Commissaire Divisionnaire de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN),**
- **Madame Sophie GASQUET, Directrice Départementale de la Sécurité Publique,**

Ainsi que

- **Monsieur le Préfet de l'Ardèche,**
- **Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône,**
- **Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA),**
- **Monsieur le Maire de Davézieux.**
- **Les membres du Cabinet du Préfet de l'Ardèche**

Au cours de cette rencontre, un certain nombre d'engagements ont été pris par les représentants de la Gendarmerie et de la Police.

Sur la question des personnels

Il a été indiqué que chaque situation ferait l'objet d'un examen au cas par cas et il a aussi été indiqué que les vœux de mutations exprimés par les fonctionnaires de police seraient pris en compte et que les 3 vœux qu'ils seraient appelés à formuler seraient forcément « exaucés » si j'ose dire car nous n'en sommes pas tout à fait là, mais en tous cas que la future affectation figurerait forcément incluse dans les trois vœux.

De la même manière, nous avons examiné mais cela n'apparaît pas dans la délibération, un certain nombre de cas personnels et je pense notamment à la situation des personnels administratifs qui eux connaissent une situation administrative un peu particulière, différente.

La deuxième condition tient au casernement

Il a été indiqué lors de la réunion que l'impact sur les finances des collectivités locales serait extrêmement faible et que par ailleurs, la Gendarmerie Nationale pouvait avoir recours à un opérateur immobilier public ou semi-public et nous avons évoqué même si cela n'apparaît pas dans le courrier du Préfet reçu cette semaine, la possibilité d'avoir recours à la Caisse des Dépôts ou l'une de ses filiales immobilières.

Enfin, sur la question des effectifs

Lors de cette réunion du 14 janvier, il a été rappelé que le Commissariat de Police compte aujourd'hui 36 agents et 2 adjoints de sécurité et 3 agents administratifs, ces 3 agents doivent faire l'objet d'un reclassement particulier et la Gendarmerie ne souhaite pas de par son fonctionnement, remplacer ces personnels en précisant et c'est sa position, que les Gendarmes administrent et gèrent eux-mêmes les tâches administratives.

Sur les 38 personnes en situation opérationnelle, la Gendarmerie nous a proposés lors de la réunion, la nomination en plus des 27 gendarmes nommés et membres de la Communauté de Brigade ANNONAY, ANDANCE et SERRIÈRES, la nomination de 36 personnes supplémentaires, militaires et nous nous sommes faits préciser ce point puisqu'il s'agissait de militaires de carrière ainsi que de 2 enquêteurs qui ne seraient pas basés à ANNONAY mais auprès de la cellule d'enquête et de recherche basée à TOURNON-SUR-RHÔNE auprès de la Direction de la Compagnie puisque la Compagnie de Gendarmerie du Nord-Ardèche est basée à proximité de la Sous-Préfecture mais dont le travail serait particulièrement affecté aux enquêtes judiciaires sur les territoires d'ANNONAY et DAVÉZIEUX.

Sur les 36 personnels de gendarmerie, militaires, 12 dépendraient d'un Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) qui ne remplacera pas le PSIG de TOURNON puisqu'il en existe déjà un au siège de la Compagnie à TOURNON mais il s'agit d'un second PSIG qui sera créé sur le territoire d'ANNONAY et DAVEZIEUX.

A l'occasion de cette réunion du 14 janvier, j'ai indiqué que nous ne souhaitons pas délibérer avant le 15 février comme cela nous était demandé sans avoir une confirmation écrite de l'ensemble de ces engagements.

J'ai donc reçu le 10 février donc hier, mais daté du 09 février un courrier du Préfet de l'Ardèche me confirmant la mise en place d'une mission spécifique aux ressources humaines qui sera présente dans notre département les 21 et 22 février prochain pour rencontrer à nouveau les élus des communes d'ANNONAY et DAVEZIEUX, mais aussi les organisations syndicales représentatives des différents personnels de police tant actifs qu'administratifs et pour l'organisation d'une réunion d'information à destination de tous les fonctionnaires.

Le Préfet me précise aussi que des éléments qu'il a reçus de la Direction Départementale de la Gendarmerie Nationale (DDGN), chaque agent sera reçu et sa situation individuelle sera examinée attentivement et notamment au regard des contraintes et des suggestions particulières qu'ils pourraient évoquer.

Le Préfet ajoute également que cette mission a pour rôle d'examiner les situations des personnels concernés et les accompagner sur un plan social, administratif dans le choix d'une nouvelle affectation.

Il me précise aussi que toutes les solutions seront recherchées afin de répondre au mieux aux vœux d'affectation exprimés par chaque fonctionnaire de police avec une véritable prise en compte au cas par cas, de chacune des situations existantes.

Par ailleurs, sur la différence de points le Préfet me confirme l'engagement de la Gendarmerie Nationale pour le maintien d'un Comité de Brigade de Gendarmerie Nationale avec l'implantation de la Brigade Chef Lieu sur la Commune d'ANNONAY et dans ce cas là, tel que nous l'avons évoqué le 14 janvier, la collectivité doit être en mesure de proposer un terrain à la Gendarmerie.

Il me confirme :

- L'affectation d'un nouvel officier qui serait l'interlocuteur privilégié des Maires d'Annonay et Davézieux.
- La création d'un PSIG dont la mission principale serait de lutter contre toutes les formes de violence sur le territoire de l'actuelle circonscription de police d'ANNONAY et DAVEZIEUX.
- Le renforcement de l'effectif existant de la communauté de brigade (au passage, sur les 27 gendarmes de cette communauté, 17 sont affectés à ANNONAY et 10 sont affectés entre ANDANCE et SERRIERES), il me précise donc que cet effectif sera renforcé de 38 militaires, 36 sur la commune d'ANNONAY et DAVEZIEUX donc 12 affectés au PSIG et 2 autres qui renforceraient la Brigade de Recherche de TOURNON SUR RHONE engagée en priorité sur les enquêtes judiciaires liées à la délinquance des communes d'ANNONAY et DAVEZIEUX.
- Il me garantit l'accueil du public 24 h/24 h par une permanence continue et une capacité de réaction immédiate puisque dans un certain nombre de lieux d'implantations de la gendarmerie, l'accueil n'est pas assuré 24h/24h dans les bureaux de la gendarmerie mais depuis un logement avec un gendarme de garde ou d'astreinte qui se déplace en cas de besoin.
- Le maintien de la prestation de patrouille de prévention de proximité, au même niveau que celle fournie par la Police Nationale de jour comme de nuit sur ANNONAY et DAVEZIEUX.
- La participation active au Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance.
- La reprise des locaux de l'actuel Commissariat de Police pour y installer la Brigade d'ANNONAY, jusqu'à la construction d'une nouvelle caserne.
- L'étude par les services de la Région de Gendarmerie de Rhône-Alpes, des modalités de financement de la nouvelle caserne afin de limiter l'impact financier sur les collectivités.

Enfin, il me confirme la date de transfert des compétences effective au 1^{er} Août 2011, avec la mise en place d'un détachement précurseur au printemps 2011.

Sur ces bases là, quels sont les enseignements à tirer et où en sommes-nous à ce jour pour être réunis ce soir ?

Le premier enseignement est que je pense que le rapport de force et la mobilisation ont été payants non pas pour le maintien du Commissariat puisque la décision prise par le Ministère de l'Intérieur paraît irrévocable aujourd'hui mais en tous cas, en termes d'obtention d'un certain nombre de garanties même si nous resterons extrêmement vigilants sur la situation des personnels de police et sur l'application des engagements pris par la Gendarmerie et à travers elle, par l'Etat tout entier.

Le second enseignement que l'on peut tirer, est un enseignement plus politique sur le grand écart entre le discours et les actes en matière de politique sécuritaire.

Comment assure-t-on la sécurité ?

Comment justifie-t-on un discours sécuritaire ?

Alors que dans le même temps plus de 10 000 postes de policiers ont été supprimés depuis 3 ans et que 7 000 le seront dans les années à venir.

Comment aussi, peut-on assurer la cohérence d'un discours puisque ce redéploiement a été présenté au titre de la mise en place de la police d'agglomération, autour de la Région Lyonnaise et en même temps on nous affirme que les fonctionnaires de police d'ANNONAY seront affectés au moins sur l'un des 3 vœux qu'ils auront effectués en terme de redéploiement, cela ne signifie pas qu'ils demanderont automatiquement à être affectés en région et en agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, et j'ai eu l'occasion de le dire ce matin lors d'une rencontre, je note aussi une incohérence entre cette position et les engagements pris et l'affirmation d'une révision générale des politiques publiques puisqu'à un moment aussi, en termes de réorganisation, étaient présentés les objectifs en termes d'économies d'échelle or, avec le maintien des effectifs, avec 1 pour 1 ou quasiment 1 pour 1, ce dont nous nous félicitons, mais aussi la construction d'une gendarmerie, on peut se demander où vont se nicher les économies pour l'Etat ?

Où en sommes-nous donc aujourd'hui et ce soir ?

Nous sommes face à un choix, le Conseil Municipal doit donner un avis favorable, défavorable. Si cet avis est favorable, un arrêté ministériel actera définitivement le redéploiement Police/Gendarmerie et le mettra en œuvre au 1^{er} Août 2011 avec comme garanties pour la Ville, les engagements pris par écrit par Monsieur le Préfet de l'Ardèche, au nom de l'Etat.

Si l'avis du Conseil Municipal n'est pas favorable, dans ce cas là, le Ministre ne pourra pas prendre l'arrêté ministériel, il devra passer par un décret en Conseil d'Etat, ce décret reculera l'échéance de quelques semaines, on nous parle de 1 à 2 mois mais ne changera pas la décision prise par le Ministère de l'Intérieur, c'est simplement un retard administratif.

Que devons-nous faire dans ce cas là ?

Pour avoir discuté avec un certain nombre de policiers, eux-mêmes m'ont affirmé que dans la mesure où la décision était irrévocable, ils préféraient que les choses soient faites à la fois le plus rapidement possible pour en finir avec cette histoire mais aussi au cœur de l'été, avec un redéploiement au 1^{er} Août 2011, afin de faciliter leur installation éventuellement sur une nouvelle affectation et je pense notamment à la question des rythmes scolaires et de la rentrée des classes.

De ces discussions avec les policiers et avec une des organisations syndicales, cet après-midi, nous devons aussi faire un choix tactique ou stratégique, soit nous donnons un avis favorable et celui-ci consiste à valider les conditions dans lesquelles on nous présente le redéploiement Police/Gendarmerie et dans les conditions que j'ai évoquées, qui sont retracées dans le courrier du Préfet.

Soit, nous donnons un avis défavorable et dans ce cas là, le redéploiement se fera avec quelques semaines de retard mais dans la mesure où l'avis défavorable équivaut aussi à repousser et refuser les conditions que l'on nous propose, ce redéploiement se ferait alors dans des conditions que nous ne maîtriserions pas et pour lesquelles nous n'aurions pas d'engagement.

Je sais qu'il y a un risque assez important à ce que la Ville se « fasse rouler dans la farine », cela a été dit, on le sait et les expériences de redéploiement montrent que cela peut arriver, qu'il y ait une différence entre les engagements pris et l'application effective de ceux-ci après 1 an, 2 ans ou 3 ans, ceci en termes d'effectifs, de maintien d'un certain nombre de prestations de services, au niveau du territoire, comme en terme d'évolution du service.

Je crois aussi que nous devons donner un avis favorable pour non pas pour nous prémunir d'un non-respect par l'Etat des garanties qu'il a énumérées dans son courrier mais au moins pour pouvoir répondre au cas où les garanties et les engagements pris ne seraient pas respectées, au moins pouvoir nous appuyer sur ce document écrit sur le fait que nous acceptons ces conditions en rappelant que cette décision ne nous paraît pas respectueuse, qu'elle ne nous paraît pas cohérente mais que dans la mesure où les 3 conditions posées dans le courrier du 10 décembre 2010 trouvent des solutions globalement satisfaisantes, cela peut nous paraître une issue correcte que de donner un avis favorable.

La délibération qui vous est présentée ce soir, retrace les présents à la réunion du vendredi 14 janvier 2011, revient sur les différentes pièces que j'ai pu évoquer et notamment le vœu que le Conseil Municipal a adopté le 28 juin dernier, dit que les réponses apportées sur la question des personnels de police ont pu sembler rassurantes mais que le Conseil Municipal restera extrêmement attentif sur tous ces points et souligne aussi que le Conseil Municipal souhaite et dit qu'il est nécessaire que toutes les réponses et garanties soient rapidement apportées aux personnels de la Police Nationale.

Cette délibération salue aussi l'engagement des personnels de la police nationale au service de la sécurité de notre bassin.

Sur la question du casernement

Le courrier du 09 février 2011, souligne qu'une étude sera menée afin que l'impact financier soit le moins conséquent possible pour les collectivités locales et je vous propose que dans la délibération, le Conseil Municipal d'Annonay rappelle son refus sur le fait que les finances des collectivités locales soient grevées par une opération immobilière qu'elles n'ont pas souhaitée.

Sur la question des effectifs et des moyens

Nous demandons aussi à ce que la Gendarmerie Nationale reprenne à son compte, la convention de partenariat existant entre la Police Municipale et la Police Nationale.

Nous rappelons les engagements pris lors de la réunion du 14 janvier 2011 et considérons que chacune des conditions et points évoqués lors de cette rencontre fait l'objet d'une réponse positive ou en tous cas acceptable et que par ailleurs bien que regrettant cette décision et demeurant très vigilant, sur le traitement et la situation personnelle et familiale des personnels de police, je vous propose donc en fin de délibération :

- **d'émettre un avis favorable aux propositions contenues dans le courrier des services de l'Etat,**
- **de réaffirmer solennellement la solidarité de notre assemblée municipale, son soutien et son attention à la question des personnels de la Police Nationale,**
- **de redire notre volonté que soient intégralement respectées les trois conditions posées dans le courrier du 10 décembre 2010 que j'avais adressé à Monsieur le Préfet de l'Ardèche et de préciser que les courriers des 08 décembre 2010 et 09 février 2011 émanant de Monsieur le Préfet de l'Ardèche et celui du 10 décembre 2010 que je lui avais adressé sont annexés à la présente délibération**
- **et enfin, m'autoriser à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.**

Vous avez donc dans le dossier les 3 courriers que j'ai cités.

Monsieur Daniel MISERY

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Je crois que tout débat est aujourd'hui inutile car quelles que soient les motivations qui pourraient nous conduire à refuser ce redéploiement, il nous serait imposé.

Pour autant, je crois que nous pouvons encore nous interroger sur sa pertinence.

On aurait pu imaginer, je l'ai d'ailleurs craint, que cette décision gouvernementale allait s'accompagner d'une réduction d'effectifs.

Au demeurant, si j'en crois les engagements pris par la gendarmerie lors de la réunion du 14 janvier que vous avez citée, chaque fonctionnaire de police sera remplacé par un gendarme, en plus des 17 déjà présents au sein de la communauté de brigades actuelle.

Sauf à croire que le salaire des premiers soit nettement supérieur à celui des seconds, ça se saurait, où est l'intérêt de ce jeu de chaises musicales ?

J'avoue n'avoir pas trouvé de réponse pertinente, mais peut-être pourrez-vous éclairer ma lanterne. J'ai par contre parfaitement mesuré les conséquences humaines et économiques d'une telle décision.

Des hommes, des femmes et leur famille vont être déracinés, contraints de quitter une ville dans laquelle la plupart se sont intégrés avec succès, prenant souvent une part active à la vie associative de notre cité.

Sur le plan économique, vous nous avez assurés, Monsieur le Maire, avoir obtenu la garantie de la Direction Générale de la Gendarmerie que la construction du casernement serait entièrement financé par l'Etat ou en lien avec un opérateur immobilier, sans conséquence financière pour notre ville.

C'est rassurant pour nos finances communales, mais certainement pas pour les contribuables que nous sommes car, quel que soit l'organisme collecteur, nous devons mettre la main à la poche pour une dépense dont nous aurions pu aisément nous passer.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur la localisation de la nouvelle caserne. Dans un premier temps, la gendarmerie prendra possession des locaux du commissariat actuel. Mais peut-on raisonnablement penser que cette solution soit pérenne ?

Peut-on raisonnablement imaginer une gendarmerie sans le casernement nécessaire à l'accueil des militaires qui seront affectés dans notre ville ?

Leur arrivée est programmée pour le mois d'août. Où seront-ils logés ? Notre collectivité aura-t-elle un droit de regard sur la localisation de la future caserne ? Le rapport d'activités du commandant THÉVENOT, lors de la récente cérémonie des vœux, plaide non seulement pour le maintien à minima du nombre de patrouilles, mais encore pour le maintien intra-muros de ce service.

Tout en réaffirmant notre soutien aux personnels du Commissariat de Police, je vous invite Monsieur le Maire à faire preuve d'une grande vigilance en ce domaine.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci M. MISERY, je partage vos propos en tous points et moi aussi, je m'interroge sur la pertinence et le sens d'une telle décision notamment quand on connaît le coût humain que vous avez évoqué.

Avec le maintien d'effectifs et c'est là la situation paradoxale, on se réjouit d'obtenir le maintien des effectifs et en même temps, on se demande à quoi tout cela rime, à quoi cela rime de venir briser et bouleverser la vie des familles s'il n'y a pas d'évolution et si ce maintien des effectifs est acquis, même si c'est important pour le bassin ?

A quoi cela rime économiquement, je n'en sais rien mais j'ai envie de vous dire dans un clin d'œil que ce n'est pas la première fois que Brice HORTEFEUX est assez incohérent dans ses choix et je crains que ce ne soit pas la dernière.

Quelles seront les possibilités de logement pour les gendarmes ?

La première possibilité, dans la période transitoire et je sais que la Gendarmerie, au niveau départemental y travaille déjà, consistera à louer un certain nombre de logements dans le parc privé ou HLM, pour qu'elle puisse accueillir les gendarmes en attendant que la caserne que j'évoquais précédemment soit construite.

Je sais par ailleurs qu'un certain nombre de contacts ont été pris par la Direction Départementale de la Gendarmerie et notamment représentée par le Lieutenant-Colonel JOSSE, auprès des opérateurs d'HLM comme auprès d'un certain nombre d'agences immobilières afin de trouver le nombre de logements conséquent.

Je sais aussi que les premiers contacts avaient été établis sur la base d'une vingtaine de logements et sachant que sur ces 20 logements puisque c'était l'hypothèse la plus basse, il faut désormais en trouver 16 de plus.

Sur la question de l'implantation de la Gendarmerie

La Collectivité aura son mot à dire puisque vous avez vu comme moi, que le courrier du Préfet précise que le maintien de la Brigade Chef Lieu est acquis sur la Commune d'ANNONAY et nous demande, cela ne figure pas dans ce courrier mais c'est la demande exprimée le 14 janvier dernier, de faire des propositions d'implantations et de terrains en tenant compte des caractéristiques notamment en termes d'accès à différents sites d'ANNONAY et de DAVEZIEUX.

Nous avons commencé à regarder avec le service Urbanisme et les possibilités offertes, les solutions envisageables aujourd'hui, rien n'est acté, mais il est évident que la Commune aura un droit de regard puisque nous ferons les propositions du lieu d'implantation.

Une seule nuance par rapport à votre propos, le 14 janvier la Gendarmerie Nationale s'est engagée devant nous, oralement à pouvoir monter l'opération avec un opérateur immobilier de type Caisse des Dépôts ou l'une de ses filiales immobilières, le courrier du Préfet du 09 février 2011 précise que tout sera mis en œuvre pour que l'impact soit le moins lourd possible pour les collectivités locales.

Pour cette raison j'ai fait modifier la délibération par rapport au projet qui vous avait été adressé afin de préciser que nous rappelons et que nous répétons notre volonté que les finances locales ne soient pas grevées par une opération immobilière que nous n'avons pas souhaitée et je crois que la différence peut être importante entre le terme « FAIRE EN SORTE QUE LES CONSEQUENCES SOIENT LES MOINS IMPORTANTES POSSIBLES... » et le terme « FAIRE EN SORTE DE NE PAS ETRE GREVEES... ». C'est donc pour cela que je vous invite à adopter cette délibération avec cette précision, avec ce rajout.

Monsieur Denis LACOMBE

Monsieur le Maire,

Nous devons donner ce soir un avis sur cette nouvelle configuration, personnellement je dis clairement que nous sommes mis devant le fait accompli. Nous n'avons pas le choix.

Si on ne répond pas par l'affirmative et sommes contre, vous l'avez bien expliqué précédemment, nous allons nous retrouver dans une situation assez pénible.

Je voulais vous interroger Monsieur le Maire sur la question du logement mais vous venez d'apporter les réponses. Cependant, lorsqu'on dit que les locaux de l'actuel Commissariat de Police vont servir à l'installation des gendarmes jusqu'à la construction d'une nouvelle caserne pendant ce temps, que va-t-il se passer ? L'intervention de VIVARAIS HABITAT et/ou de toutes les autres structures de logements ? Ont-elles été ou seront-elles sollicitées si ce n'est déjà fait, c'est une inconnue ?

Vous avez également répondu à la question de la construction de la nouvelle caserne et le Préfet vous a répondu à ce propos, jusqu'à preuve du contraire, il s'agit de la Gendarmerie Nationale, je dis bien NATIONALE, personnellement je crains qu'il y ait encore une intervention du Conseil Général sur ce plan là, je vais vous dire pourquoi :

Car tout simplement, encore une fois et cela a été fait par le passé, pour la caserne d'ANDANCE/SERRIERES, le Conseil Général est intervenu à hauteur de 192 500 €, je ne voudrais donc pas que le Conseil Général soit encore amené à verser de telles sommes, l'Etat doit prendre ses responsabilités puisque je le redis, il s'agit de la Gendarmerie NATIONALE, elle concerne la NATION et les COLLECTIVITÉS LOCALES n'ont pas à être pénalisées par une décision arbitraire, je le redis car nous sommes mis devant le fait accompli, la collectivité n'a pas à se substituer à l'ETAT.

Pour conclure sur ce difficile dossier, je dirais ATTENTION, car chat échaudé craint l'eau froide et là, nous risquons fort de payer la note.

Je suis vraiment inquiet.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous remercie M. LACOMBE.

Madame Brigitte GONI

Ce redéploiement Police/Gendarmerie consécutif à cette nouvelle répartition territoriale des forces de l'ordre, apporte je pense le même service de sécurité publique.

Le volet humain a été abordé, je pense qu'il a été étudié en présence des représentants nationaux de la Gendarmerie et de la Police, il n'y a plus qu'à assurer son suivi et être vigilants à ce sujet.

Le Commissariat deviendra Brigade de Gendarmerie avec le même service à la population, une permanence physique, jour et nuit avec une présence 24h/24 sur ANNONAY et DAVEZIEUX.

En ce qui concerne la nouvelle gendarmerie, ce sujet avait déjà été évoqué il y a quelques années, au niveau de la Communauté de Communes qui était tout à fait d'accord pour construire une nouvelle gendarmerie et à ce moment là, le Maire de BOULIEU était prêt à offrir le terrain sur sa commune.

Une Commission avait été organisée, à l'époque le projet était déjà lancé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

En deux mots, Madame GONI, sur la qualité du service j'espère que vous avez raison et cela sera aussi à suivre de toutes façons, il est évidemment hors de question dans nos propos et nous avons veillé à le faire tout au long de ce débat et tout au long de cette période difficile et pour les uns et pour les autres, d'opposer les Gendarmes aux Policiers ou les Policiers aux Gendarmes, il s'agit de professionnels de 2 corps, avec des formations différentes, avec des organisations différentes, mais il n'est nullement question de remettre en question les compétences des uns ou des autres et j'espère pouvoir partager le même optimisme que vous sur la qualité du service.

Sur le volet humain, je serais un peu plus nuancé et je dirais que c'est à suivre et à suivre de très près, cela pour s'assurer que chaque cas fasse bien l'objet d'une situation et d'un examen particuliers.

Enfin, sur le lieu d'implantation, en accord avec les services de l'Etat et même de manière totalement unanime, nous avons considéré et cela figure dans le courrier de Monsieur le Préfet, que pour des raisons d'efficacité, le lieu d'implantation de la future Gendarmerie devait être absolument sur le territoire d'ANNONAY, ce qui élimine la solution que vous avez évoquée, ce qui nous impose d'en trouver une sur le territoire, mais ce qui peut être aussi une bonne chose en terme de délai d'intervention notamment.

Donc à nous de trouver le bon site, comme je vous le disais nous avons quelques pistes, quelques projets, mais un certain nombre de vérifications techniques notamment en termes de temps d'accès, de déplacement qu'il faut que l'on vérifie avant de faire une proposition.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a d'autres remarques à formuler.

Aucune demande d'intervention n'étant émise, Monsieur le Maire fait alors procéder au vote de la délibération.

12. 2011 **REDEPLOIEMENT DES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire indique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier émanant de Monsieur le Préfet de l'Ardèche du 08 décembre 2010 et confirmant le transfert de la circonscription de sécurité publique en zone de gendarmerie,

Vu le courrier du 09 février 2011, signé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche et s'appuyant sur des éléments émanant des services de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN),

Considérant que la délégation de la Direction Générale de la Police Nationale, de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale conduite par Monsieur le Préfet de l'Ardèche a été reçue à l'Hôtel de Ville le Vendredi 14 Janvier 2011, Etaient notamment présents à cette rencontre :

Au titre de la Gendarmerie Nationale

- Le Général ROY de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN),
- Le Général GRANDCHAMP, Commandant de la Zone de Défense Sud-Est,
- Le Lieutenant-Colonel JOSSE, Commandant du Groupement de l'Ardèche,

Au titre de la Police Nationale

- Madame Pascale DUBOIS, Commissaire Divisionnaire de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN),
- Madame Sophie GASQUET, Directrice Départementale de la Sécurité Publique,

Ainsi que

- Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA),
- Monsieur le Maire de Davézieux.

Considérant que par courrier du 10 décembre 2010 adressé à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, Monsieur le Député-Maire d'Annonay avait posé trois conditions à l'ouverture d'une discussion sur le déploiement de la Gendarmerie Nationale en remplacement de la Police.

Lesdites conditions ont été rappelées en soulignant toutefois que le Conseil Municipal d'Annonay lors de sa séance du 28 juin 2010, a regretté cette décision et qu'un vœu avait été adopté soulignant le caractère irrespectueux de cette décision vis-à-vis des personnels de Police appelés avec leur famille à changer de lieu de vie, et des élus locaux.

Sur la question des personnels de Police

Les réponses apportées ont pu sembler rassurantes au regard de la volonté affirmée d'honorer les vœux de mutation de chacun des agents et en priorité leur premier vœu.

L'engagement a aussi été pris d'examiner chaque dossier au cas par cas, de ne pas séparer les couples dans leur nouvelle affectation et d'accorder une attention particulière aux deux personnels administratifs dont l'un pourrait faire l'objet d'une mesure d'âge.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNONAY restera très attentif sur tous ces points. Il est nécessaire que toutes les réponses et toutes les garanties puissent être rapidement apportées aux personnels de la Police Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL salue l'engagement des personnels de la Police Nationale au service de la sécurité de notre bassin.

Sur la question du casernement

Dans le même courrier, le Maire d'Annonay avait indiqué que cette opération immobilière ne devait pas impacter les communes, et le Général ROY s'est engagé à un financement direct par l'Etat ou en lien avec un opérateur immobilier sans conséquence financière pour les collectivités.

Le courrier du 09 février susmentionné souligne qu'une étude sera menée afin que l'impact financier soit le moins conséquent pour les collectivités locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNONAY rappelle donc son refus sur le fait que les finances des collectivités locales soient grevées par une opération immobilière qu'elles n'ont pas souhaitée.

Sur la question des effectifs et des moyens du service de sécurité

Le Maire d'Annonay avait demandé le maintien des effectifs.

Aujourd'hui, le commissariat compte 36 agents et 2 adjoints de sécurité, soit 38 hommes opérationnels.

La proposition de la Gendarmerie, lors de la réunion du 14 janvier 2011, est d'affecter 36 gendarmes à Annonay, en plus de ceux déjà présents au sein de la Communauté de Brigades actuelle (soit 17 à Annonay).

Deux gendarmes seraient aussi par ailleurs affectés en renfort à un groupe d'enquête et de recherche basé à Tournon-sur-Rhône, mais leurs activités seraient dédiées au territoire d'Annonay.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) a proposé que 12 des 36 gendarmes soient qualifiés pour constituer un Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) dont l'équipement est plus important, structure propre à notre territoire, le PSIG pouvant être assimilé à la Brigade Anti Criminalité (BAC) des forces de police.

Le Maire d'Annonay demande que la Gendarmerie reprenne à son compte la convention de partenariat existant entre la Police Municipale et la Police Nationale.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale s'est aussi engagée à ce que le nombre de patrouilles soit le même a minima et que la gendarmerie soit ouverte 24h/24 avec une présence physique.

Aussi, compte-tenu :

- Des éléments sus-évoqués et du courrier du 09 février 2011 émanant de Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
- Des conditions posées par le Maire d'Annonay dans son courrier lesquelles ont chacune fait l'objet d'une réponse positive ou acceptable.

Et par ailleurs, bien que regrettant cette décision et en demeurant très vigilant sur le traitement et la situation personnelle et familiale des personnels de la Police Nationale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable aux propositions contenues dans le courrier des services de l'Etat pour mettre en œuvre le redéploiement entre la Police et la Gendarmerie.

REAFFIRME solennellement la solidarité de notre assemblée municipale, son soutien et son attention à la question des personnels de la Police Nationale.

REDIT notre volonté que soient respectées les trois conditions posées dans le courrier du 10 décembre 2010 adressé par le Maire d'Annonay à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

PRECISE que les courriers des 08 décembre 2010 et 09 février 2011 émanant de Monsieur le Préfet de l'Ardèche et celui du 10 décembre 2010 adressé par Monsieur le Député-Maire d'Annonay à Monsieur le Préfet de l'Ardèche sont annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée, aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 00.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM le : 17 février 2011
Relu et corrigé par Aïda BOYER le : 17 février 2011
Emis le le : 17 février 2011



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE
&
RAPPEL DE LA DELIBERATION ADOPTEE**

N° d'ordre de la délibération	N° de	Objet de la délibération
12.	2011	1. <u>REDEPLOIEMENT DES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

**Conseil Municipal du 11 Février 2011
Approbation du procès-verbal & de la délibération adoptée**

**Fait à Annonay, le 21 Février 2011
Les Membres du Conseil Municipal,**

Olivier DUSSOPT		Muriel BONIJOLY	
Antoinette SCHERER		Christophe JOURDAIN	
Jean-Pierre VALETTE		Julia FOLTRAN	
Simon PLENET		Patrick LARGERON	
Eliane COSTE		Francine SIEGEL	
Aïda BOYER		Jean Claude TOURNAYRE	<i>Pouvoir à M. VALETTE</i>
Lylia QUOINON		Marie-Claire MICHEL	
Valérie LEGENDARME		Michel SEVENIER	
François CHAUVIN		Emeline BOURIC	
Guy CAVENEGET		Laetitia GAUBERTIER	
Christophe FRANÇOIS		Frédéric FRAYSSE	
Danielle MAGAND		Daniel MISERY	
Patrice FRAPPAT		Eric PLAGNAT	
Céline LOUBET		Bernadette CHANAL	<i>Pouvoir à M. PLAGNAT</i>
Denis LACOMBE		François SIBILLE	
Edith MANTELIN	<i>Pouvoir à M. DUSSOPT</i>	Brigitte GONI	
Thierry CHAPIGNAC	<i>Pouvoir à M. SEVENIER</i>	-	

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM le : 17 février 2011
 Relu et corrigé par Aïda BOYER le : 17 février 2011
 Emis le le : 17 février 2011